

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 juin 2023

ORIENTATION ET PROGRAMMATION DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE 2023-2027 - (N° 1440)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 838

présenté par
M. Balanant, M. Terlier et M. Pradal

ARTICLE 3

I. – À l’alinéa 142, substituer aux mots :

« intervenir au sein d’ »,

les mots :

« être effectuées par ».

II. – En conséquence, à l’alinéa 143, substituer aux mots :

« intervenir au sein du »,

les mots :

« être effectuées par le ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.